

**F.A.Q.**  
**autour du Centre National d'Eau Vive**  
**« Al Schwemm » Diekirch**

**Que signifie la réservation prioritaire ?**

Une réservation prioritaire accorde à un groupe de canoéistes la priorité pour utiliser le canal pendant une période réservée. La réservation prioritaire n'est pas une réservation exclusive dans le sens où l'utilisation de la chaîne serait interdite à d'autres pagayeurs individuels pendant cette période. L'entraînement du Slalom, Kayak-Cross et descente en eau vive demande cependant une utilisation exclusive afin de pouvoir naviguer librement correspondant aux objectifs d'entraînement respectifs.

**Les pagayeurs individuels sont-ils autorisés à utiliser le canal à tout moment?**

En principe, Oui. Toutefois, s'il y a une réservation prioritaire, les pagayeurs individuels supplémentaires qui arrivent doivent se concerter avec le chef de groupe de la réservation prioritaire dans quelle mesure ils peuvent utiliser des sections du canal sans perturber le déroulement de l'entraînement de la réservation prioritaire. FRANC-JEU!

**Pourquoi au moins 10 canoéistes par réservation prioritaire ?**

Les réservations du canal sont traitées sur une base bénévole et aucune personne n'est employée sur place pour surveiller le canal. Étant donné que différentes disciplines permettent différents nombres maximums de kayaks sur le canal, un nombre minimum de 10 canoéistes pour créer une réservation prioritaire a été convenu afin de simplifier le traitement.

**Combien de groupes par réservation prioritaire ?**

Seulement 1 (un) groupe sera priorisé par bloc de temps, peu importe le nombre de canoéistes!

**Réservation prioritaire obligatoire !**

Les groupes de 10 canoéistes ou plus doivent obligatoirement demander une réservation prioritaire ET une autorisation pour utiliser le canal. Un formulaire est disponible sur le site ([www.cnev.lu](http://www.cnev.lu) → Calendrier) à cet effet.

**Pourquoi des blocs horaires ?**

Des conditions claires nécessitent une planification claire!

Par conséquent, une division de la journée dans des blocs horaires de 2 heures s'est avérée nécessaire.

Blocs horaires disponibles :

08h00-10h00 ; 10h00 - 12h00 ; 12h00 - 14h00 ; 14h00 - 16h00 ; 16h00 - 18h00 ; 18h00 - 20h00.

Intercalez toujours une pause d'un bloc horaire par groupe (par exemple: 10h00-12h00 et 14h00 - 16h00) pour donner aux autres athlètes des opportunités d'entraînement entre les deux. De ce fait, il est impossible de réserver deux blocs consécutifs.

**Où dois-je demander des réservations prioritaires ET l'autorisation d'utilisation ?**

1. Envoyez le formulaire au [booking@cnev.lu](mailto:booking@cnev.lu) de la Fédération Luxembourgeoise de Canoë-Kayak.
2. Les groupes qui n'appartiennent pas à la Fédération Luxembourgeoise de Canoë-Kayak ou qui ne participent pas à des activités de la Fédération Luxembourgeoise de Canoë-Kayak doivent également se faire autoriser l'utilisation du canal par l'administration de la Ville de Diekirch. L'adresse e-mail en question se trouve sur le formulaire.

Veillez noter qu'aucune demande de renseignements ne peut être répondue les samedis et dimanches et les jours fériés luxembourgeois, les jours de transition, ainsi que les absences liées aux vacances. Les mél reçus resteront sans réponse.

Une demande envoyée la veille ne peut certainement plus être traitée et approuvée.

**Combien coûte la création d'une réservation prioritaire ?**

Actuellement, la création et le traitement d'une réservation prioritaire est toujours gratuite!

**Combien coûte l'utilisation du canal d'eau vive?**

Actuellement, l'utilisation du canal d'eau vive est toujours gratuite!

### **Pas de kayaks pendant les exercices de sauvetage aquatique CGDIS.**

Pendant les exercices et les cours de sauvetage aquatique et de sauvetage en eau vive, les kayaks ne peuvent pas naviguer sur le canal pour des raisons de sécurité. De par la nature de ces exercices, les nageurs-sauveteurs se déplacent dans l'eau du canal et pourraient subir les blessures les plus graves lors de collisions avec des kayaks. Pour simuler des opérations de sauvetage, des cordes peuvent être tendues à travers le canal, ou des objets tels que des troncs d'arbres peuvent avoir été temporairement ancrés dans l'eau, ce qui peut à son tour être un obstacle mortel pour les kayakistes.

### **Heures d'ouverture.**

En général, l'eau coule tous les jours dans le canal et celui-ci peut être utilisé à toute heure de la journée.

### **Fermeture du canal prévue à l'avance.**

Les fermetures du canal sont marquées comme telles dans le calendrier et ne sont en principe prononcées que pour les compétitions, tant en compétition qu'en phase d'entraînement. De plus, des travaux de réparation et d'entretien peuvent également entraîner la fermeture du canal. Dans la mesure du possible, ceux-ci seront annoncés à l'avance.

### **Fermeture du canal non annoncée.**

Des réparations imprévues, des dysfonctionnements au contrôle du barrage principal ou des crues peuvent entraîner la fermeture du canal à tout moment et sans préavis et peuvent ne pas être inscrits au calendrier pour des raisons organisationnelles. Le canal dispose d'une vanne d'entrée à commande automatique, qui se ferme automatiquement, mais ne peut être rouverte que sur intervention sur place par des techniciens.

### **Niveau d'eau dans le canal.**

La fédération luxembourgeoise de canoë-kayak n'a aucune influence sur le niveau d'eau dans le canal. Celui-ci dépend de la quantité d'eau dans la rivière et de la position du barrage principal. Le barrage principal a des fluctuations imprévisibles dues à son fonctionnement et, par conséquent, le niveau d'eau dans le canal peut baisser ou monter de 20 cm en peu de temps. Des niveaux d'eau plus élevés sont possibles uniquement lors de compétitions et après avoir suivi les procédures d'autorisation auprès de l'administration communale. L'échelle hydrométrique de Diekirch se trouve à 1 km en aval du canal et indique le niveau d'eau de la Sûre.

### **Activités commerciales.**

Les activités commerciales ne sont pas autorisées sur le canal d'eau vive.

### **CALENDRIER avec dates d'occupation.**

Sur le site de la Fédération Luxembourgeoise de Canoë-Kayak [www.cnev.lu](http://www.cnev.lu) se trouve un lien vers une page spécialement mise en place pour les activités autour du canal d'eau vive.

Vous y trouverez sur la page du calendrier, le calendrier Google « CANAL availabilities ».

Les champs colorés signifient qu'il y a une réservation prioritaire ou une fermeture planifiée.

Veillez noter que les jours de week-end et les jours fériés luxembourgeois, les jours de transition, ainsi que les absences dues aux congés, il n'y a pas de mise à jour. Le calendrier est tenu à jour par une seule personne, et non à temps plein.

Ni la Fédération Luxembourgeoise de Canoë-Kayak ni la Ville de Diekirch ne peuvent garantir que toutes les informations contenues sur ce site sont actualisées et correctes. En conséquence, aucune responsabilité ne peut être assumée pour tout inconvénient survenu après l'arrivée sur le site.

### **Vestiaires.**

Malheureusement, en raison du manque de personnel employé sur place et de responsable à la surveillance, les vestiaires ne peuvent être utilisés que par la Fédération Luxembourgeoise de Canoë-Kayak et le club de kayak local.

**Des toilettes publiques** sont situées dans le bâtiment à l'aire de jeux et sont ouvertes de 08h00 à 20h00. Utilisation gratuite. Les toilettes au restaurant sont réservées exclusivement aux clients du restaurant. A ne pas utiliser par les kayakistes.

## **Parking.**

Malheureusement, il n'y a pas de places de stationnement réservées au canoë sur place.

Pour les quelques places de stationnement près du parcours, la réglementation actuelle en matière de stationnement avec stationnement payant (depuis 06/2022) doit être strictement respectée afin d'éviter des avertissements payants désagréables. Le stationnement des remorques sur un emplacement de stationnement n'est pas autorisé. (Code de la route officiel)

Des places de parking publiques gratuites sont disponibles à environ 200 mètres. (voir [www.cnev.lu](http://www.cnev.lu) → Downloads → « Plan d'accès » )

Dans votre propre intérêt, le stationnement sur la piste cyclable le long des emplacements de stationnement est strictement à éviter! La police intervient rapidement et sans compromis à tout moment de la journée, même les dimanches et les jours fériés !

(Des règlements spéciaux peuvent entrer en vigueur pour les jours de manifestations et de compétition.)